

AVANT-PROPOS

La thèse de droit communautaire de Sébastien Adalid explore brillamment un thème à première vue difficile d'accès : « La BCE et l'Eurosystème : exemple d'intégration verticale ».

Elle vise à formaliser et à expliciter ce concept d'intégration verticale – « mise en réseau des entités nationales et de l'entité communautaire permettant une reproduction sectorielle de la « méthode communautaire » » – à l'appui d'une étude très précise et concrète du fonctionnement de la BCE et de l'Eurosystème. Elle y parvient très bien.

En particulier, le recours constant à des exemples concrets et pratiques pour illustrer les raisonnements théoriques donne à l'ouvrage une authentique puissance pédagogique et un aspect pluridisciplinaire qui l'enrichissent considérablement. Ceci est d'autant plus remarquable que la matière explorée est a priori très éloignée de la spécialité universitaire choisie par Sébastien Adalid et extrêmement complexe – pour ne pas dire aride. Ainsi, M. ADALID s'est immergé avec détermination et succès dans les rouages du programme d'achats de titres mis en place par la BCE en 2010, du système de paiement européen SEPA ou encore de la fabrication des billets de banque en zone euro, pour ne citer que quelques exemples. Loin de n'être traités que comme des supports à l'argumentation juridique, ces mécanismes sont étudiés en profondeur, ce qui donne à l'ouvrage une dimension économique à part entière.

Cette thèse ouvre de nombreux débats qui s'inscrivent au cœur de l'actualité des banques centrales depuis le début de la crise financière en 2007. Par exemple, elle s'interroge sur la future organisation institutionnelle et juridique de l'union bancaire, que nous mettons en place pour renforcer la cohérence et la robustesse de l'union monétaire. Elle pose en outre la question centrale de l'indépendance de la BCE et de sa légitimité démocratique dans un contexte d'élargissement de ses missions au service de l'économie – et donc des citoyens – de la zone euro. À cet égard, je dois dire que je ne partage pas l'opinion de l'auteur quant à un déficit de légitimité ou de responsabilité de la BCE : sans entrer dans une longue argumentation, je rappellerai seulement que ce sont bien les citoyens européens qui, en ratifiant le traité de Maastricht, ont confié la politique monétaire à une institution indépendante – mais qui rend compte devant les parlements –, pour s'assurer qu'elle remplirait son mandat de stabilité des prix. Mais je lui reconnais bien volontiers le mérite de porter ce sujet, comme beaucoup d'autres et avec conviction, sur la place publique.

Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France